

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

**SECURITY COUNCIL**

**OFFICIAL RECORDS**

**THIRD YEAR**

---

**CONSEIL DE SECURITE**

**PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

**TROISIEME ANNEE**

**No. 67**

293rd meeting  
17 May 1948

293<sup>ème</sup> séance  
17 mai 1948

Lake Success  
New York

( 24 p. )

## TABLE OF CONTENTS

### Two hundred and ninety-third meeting

	<i>Page</i>
50. Provisional agenda .....	1
51. Adoption of the agenda.....	1
52. Continuation of the discussion on the Palestine question .....	1

## TABLE DES MATIERES

### Deux-cent-quatre-vingt-treizième séance

	<i>Pages</i>
50. Ordre du jour provisoire.....	1
51. Adoption de l'ordre du jour.....	1
52. Suite de la discussion sur la question palestinienne .....	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.



# SECURITY COUNCIL

# CONSEIL DE SECURITE

## OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

No. 67

## PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

No 67

### TWO HUNDRED AND NINETY-THIRD MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Monday, 17 May 1948, at 3.30 p.m.*

*President: Mr. A. PARODI (France).*

*Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.*

#### 50. Provisional agenda (document S/Agenda 293)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question.

#### 51. Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

#### 52. Continuation of the discussion on the Palestine question

*At the invitation of the President, Mahmoud Bey Fawzi, representative of Egypt; Mr. Malik, representative of Lebanon; Jamal Bey Hussein, the representative of the Arab Higher Committee, and Mr. Eban, the representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Security Council table.*

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I will not raise any objection to the invitation just issued by the President, but I reserve the position of the Argentine delegation on the substance of that question.

The PRESIDENT (*translated from French*): I want to thank the Argentine representative for not starting a discussion at present.

### DEUX-CENT-QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le lundi 17 mai 1948, à 15 h. 30.*

*Président: M. A. PARODI (France).*

*Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.*

#### 50. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 293)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question palestinienne.

#### 51. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### 52. Suite de la discussion sur la question palestinienne

*Sur l'invitation du Président, Mahmoud Bey Fawzi, représentant de l'Égypte; M. Malik, représentant du Liban; Jamal Bey Hussein, représentant du Haut Comité arabe, et M. Eban, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.*

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je n'élèverai aucune objection contre l'invitation que vient de faire le Président, mais je tiens à réserver la position de la délégation de l'Argentine à l'égard de cette question.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de l'Argentine de ce qu'il veut bien ne pas soulever de discussion actuellement.

Mr. AUSTIN (United States of America): The Security Council now has adequate information to demonstrate that its earlier efforts to bring an end to the fighting in Palestine have been unsuccessful. Actually, fighting now in progress in Palestine, together with the statements being made by all the parties directly involved, clearly indicate to the United States Government that there is a threat to the peace and a breach of the peace within the meaning of Article 39 of the Charter. We believe, therefore, that the Security Council should find that the situation with respect to Palestine constitutes a threat to the peace and a breach of the peace under Article 39. We believe that the Security Council should issue an order as a provisional measure under Article 40 calling upon all authorities who are in control of armed elements now operating in any part of Palestine to bring about an immediate standstill in all military operations.

I shall read at this point a draft resolution on the Palestine question herewith being submitted by the United States delegation.

*"The Security Council,*

*"Taking into consideration that previous resolutions of the Security Council in respect to Palestine have not been complied with and that military operations are taking place in Palestine,*

*"Determines that the situation in Palestine constitutes a threat to the peace and a breach of the peace within the meaning of Article 39 of the Charter;*

*"Orders all Governments and authorities to cease and desist from any hostile military action and to that end to issue a cease-fire and stand-fast order to their military and para-military forces to become effective within thirty-six hours after the adoption of this resolution;*

*"Directs the Truce Commission established by the Security Council by its resolution of 23 April 1948 [document S/727] to report to the Security Council on the compliance with these orders."*

Meanwhile, in order to permit the Security Council's Truce Commission to proceed with maximum speed, the Security Council should ascertain which Arab authorities are responsible for the Arab aspects of the situation in Palestine, and ensure that such Arab authorities have designated representatives to deal with the Truce Commission. The United States considers that additional information on Palestine is desirable. The Security Council may wish to put a number of questions to the principal authorities. Some of these questions will be familiar, but it seems necessary to bring together in compact form all of the relative facts that can be obtained for the further information of the Security Council, and to obtain these facts before a decision is made.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Les renseignements dont dispose maintenant le Conseil de sécurité prouvent suffisamment l'échec de ses tentatives en vue de mettre fin aux combats en Palestine. En fait, les combats en cours en Palestine, ainsi que les déclarations des parties directement intéressées, montrent clairement, aux yeux du Gouvernement des Etats-Unis, qu'il existe une menace contre la paix et une rupture de la paix au sens de l'Article 39 de la Charte. Nous estimons donc que le Conseil devrait décider que la situation en Palestine constitue une menace contre la paix et une rupture de la paix aux termes de l'Article 39. Nous pensons que le Conseil devrait, à titre de mesure provisoire et conformément aux dispositions de l'Article 40, donner l'ordre à toutes les autorités qui ont pouvoir de commandement sur les éléments armés opérant actuellement où que ce soit en Palestine de suspendre immédiatement toutes les opérations militaires.

Je vais maintenant donner lecture du projet de résolution sur la question palestinienne que présente la délégation des Etats-Unis:

*"Le Conseil de sécurité,*

*"Tenant compte du fait que des résolutions antérieures du Conseil de sécurité relatives à la Palestine n'ont pas été observées et que des opérations militaires ont lieu en Palestine,*

*"Constate que la situation en Palestine constitue une menace contre la paix et une rupture de la paix au sens de l'Article 39 de la Charte;*

*"Ordonne à tous Gouvernements et autorités de mettre fin et de renoncer à toute action militaire hostile et de donner, à cette fin, à leurs forces militaires et paramilitaires l'ordre de cesser le feu et d'arrêter toute opération, cet ordre devenant exécutoire dans les trente-six heures qui suivront l'adoption de la présente résolution;*

*"Prescrit à la Commission de trêve établie en vertu de la résolution du 23 avril 1948 du Conseil de sécurité [document S/727] de faire rapport au Conseil de sécurité quant à l'observation des ordres ci-dessus."*

Dans l'intervalle, et afin de permettre à la Commission de trêve du Conseil de sécurité d'agir au plus vite, le Conseil devrait rechercher quelles sont les autorités arabes responsables du côté arabe en Palestine et faire en sorte que ces autorités arabes désignent des représentants qui se mettront en rapport avec la Commission de trêve. La délégation des Etats-Unis pense qu'il conviendrait d'obtenir des renseignements complémentaires sur la Palestine. Il y a un certain nombre de questions que le Conseil désire peut-être poser aux principales autorités. Certaines de ces questions nous sont déjà familières, mais il semble indispensable de réunir sous forme condensée tous les faits de la cause qui peuvent compléter la documentation du Conseil de sécurité, et d'obtenir ces renseignements avant de prendre une décision.

I am submitting the type of questions which we think should be propounded to all of the parties interested in the following matters:<sup>1</sup>

I. *Questions to Egypt, Saudi Arabia, Transjordan, Iraq, Yemen, Syria and Lebanon:*

(a) Are armed elements of your armed forces, or irregular forces sponsored by your Governments, now operating in Palestine?

(b) If so, where are such forces now located and under what command are they operating, and what are their military objectives?

(c) On what basis is it claimed that such forces are entitled to enter Palestine and conduct operations there?

(d) Who is now responsible for the exercise of political functions in the Arab areas of Palestine?

(e) Is such authority now negotiating with Jewish authorities on a political settlement in Palestine?

(f) Have the Arab Governments entered into any agreement among themselves with respect to Palestine?

(g) If so, what are the terms of the agreement?

II. *Questions to the Arab Higher Committee:*

(a) Is the Arab Higher Committee exercising political authority in Arab sections of Palestine?

(b) What governmental arrangements have been made to maintain public order and to carry on public services in Arab sections of Palestine?

(c) Have the Arabs of Palestine requested assistance from Governments outside of Palestine?

(d) If so, from what Governments, and for what purpose?

(e) Have you named representatives to deal with the Security Council Truce Commission for the purpose of effecting the truce called for by the Security Council?

III. *Questions to the Provisional Government of Israel:*

(a) Over which areas of Palestine do you actually exercise control at the present time?

(b) Do you have armed forces operating outside areas claimed by your Jewish State?

(c) If so, on what basis do you attempt to justify such operations?

Je me permets de vous présenter une série de questions du type de celles qui, à notre avis, devraient être soumises à toutes les parties intéressées aux problèmes exposés ci-après<sup>1</sup>.

I. *Questions à poser à l'Égypte, à l'Arabie saoudite, à la Transjordanie, à l'Irak, au Yémen, à la Syrie et au Liban:*

a) Des contingents de vos forces armées ou des troupes irrégulières appuyées par votre Gouvernement opèrent-ils actuellement en Palestine?

b) Dans l'affirmative, quelle est la position de ces contingents, sous le commandement de qui sont-ils placés et quels sont leurs objectifs militaires?

c) Quels titres évoque-t-on pour affirmer que ces forces ont le droit de pénétrer en Palestine et d'y poursuivre des opérations militaires?

d) Qui assume actuellement la responsabilité des fonctions publiques dans les zones arabes de Palestine?

e) Cette autorité mène-t-elle actuellement des négociations avec les autorités juives en vue d'un règlement politique de la situation en Palestine?

f) Les Gouvernements arabes ont-ils conclu un accord entre eux en ce qui concerne la Palestine?

g) Dans l'affirmative, quels sont les termes de cet accord?

II. *Questions à poser au Haut Comité arabe:*

a) Le Haut Comité arabe exerce-t-il des pouvoirs politiques dans les zones arabes de Palestine?

b) Quelles dispositions ont été prises sur le plan gouvernemental pour maintenir l'ordre public et pour assurer le fonctionnement des services publics dans les zones arabes de Palestine?

c) Les Arabes de Palestine ont-ils sollicité l'aide de Gouvernements étrangers?

d) Dans l'affirmative, quels sont ces Gouvernements et quel est le but recherché?

e) Avez-vous désigné des représentants devant entrer en rapport avec la Commission de trêve du Conseil de sécurité, en vue d'exécuter la trêve demandée par le Conseil de sécurité?

III. *Questions à poser au Gouvernement provisoire d'Israël:*

a) Quelles régions de Palestine sont, en fait, actuellement sous votre contrôle?

b) Avez-vous des forces armées qui opèrent au delà des limites des régions revendiquées par votre Etat juif?

c) Dans l'affirmative, de quels arguments tentez-vous de justifier ces opérations?

<sup>1</sup> As amended and adopted at the 295th meeting, this series of questions is set forth in document S/753.

<sup>1</sup> Ces questions, sous la forme où elles ont été adoptées au cours de la 295ème séance, avec les amendements, figurent au document S/753.

(d) Are you negotiating with Arab authorities regarding either the truce or a political settlement in Palestine?

(e) Have you named representatives to deal with the Security Council Truce Commission for the purpose of effecting the truce called for by the Security Council?

(f) Will you agree to an immediate and unconditional truce for the City of Jerusalem and the Holy Places?

The PRESIDENT (*translated from French*): We have heard the United States representative's statement. He has moved a draft resolution, and has made some suggestions on how the Council could keep in touch with events.

Mr. LÓPEZ (Colombia): I do not wish to offer any suggestions or comments. I should simply like to ask if the members of the Security Council will have the opportunity to read the statement this afternoon. In other words, will Mr. Austin's statement be circulated?

The PRESIDENT (*translated from French*): The United States representative's statement will appear, in any case, in the verbatim record which you will receive in due course tomorrow morning. I think, however, that if the Secretariat can reproduce it at once, it could be circulated during this meeting.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I do not think we should be called to comment upon and discuss the statement we have just heard, without first having the time to read it in order to see what is intended. I refer especially to the questions which were proposed by the representative of the United States.

Furthermore, I think we met today in accordance with the suggestions made at the last meeting of the Security Council [292nd meeting] by the representatives of Colombia, Argentina, and other States, in conjunction with my suggestion, to study the international status of Palestine. I thought this meeting would be limited to that question, and to no other. Were we to continue this procedure, it would be very useful to have a good understanding regarding the international status of Palestine, so that the Security Council might be in a position to judge the situation at the end.

If the President wishes the discussion to be confined to the proposals presented today by the representative of the United States, I think we must have some time to think them over, and, in respect to many of them, it would be necessary to consult our Governments.

The PRESIDENT (*translated from French*): I obviously have no intention of asking the Security Council to take an immediate decision on the resolution just submitted by the United States representative. We shall all certainly have to consider the proposal and shall probably want

d) Menez-vous des négociations avec les autorités arabes en vue d'aboutir soit à une trêve, soit à un règlement politique en Palestine?

e) Avez-vous désigné des représentants devant entrer en rapport avec la Commission de trêve du Conseil de sécurité en vue d'exécuter la trêve demandée par le Conseil de sécurité?

f) Accepteriez-vous la conclusion immédiate et sans conditions d'une trêve pour la Ville de Jérusalem et les Lieux saints?

Le PRÉSIDENT: Nous avons entendu la déclaration du représentant des Etats-Unis. D'une part, il nous a soumis un projet de résolution; d'autre part, il a fait un certain nombre de suggestions sur la manière dont le Conseil pourrait se tenir informé des événements.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai l'intention, ni de présenter des propositions, ni de faire des commentaires. Je désirerais simplement savoir si les membres du Conseil de sécurité auront la possibilité de lire le texte de cette déclaration cet après-midi, autrement dit, si le texte de la déclaration de M. Austin sera distribué.

Le PRÉSIDENT: La déclaration du représentant des Etats-Unis figurera, en tout cas, au procès-verbal que vous recevrez normalement demain matin. Toutefois, je pense que, si le Secrétariat peut la faire reproduire maintenant, elle sera distribuée au cours même de cette séance.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): A mon avis, nous ne devrions discuter la déclaration que nous venons d'entendre sans avoir disposé au préalable d'un délai suffisant pour la lire et pour bien voir ce qu'elle implique. Je pense en particulier aux questions qu'a proposées le représentant des Etats-Unis.

En outre, je crois que nous nous sommes réunis aujourd'hui sur la proposition faite, lors de la dernière séance [292ème séance] du Conseil, par les représentants de la Colombie, de l'Argentine et d'autres Etats, et par moi-même, pour étudier le statut international de la Palestine. Je pensais que la séance ne serait consacrée qu'à cette question à l'exclusion de toute autre. Si nous voulons poursuivre dans ce sens, il serait fort utile que nous sachions bien à quoi nous en tenir en ce qui concerne le statut international de la Palestine, afin que le Conseil puisse être à même de se former une opinion sur la situation.

Si le Président tient à limiter des débats d'aujourd'hui à l'examen des propositions de la délégation des Etats-Unis, je crois que nous devrions disposer d'un certain délai pour les examiner; d'autre part, pour nombre d'entre elles, nous devons consulter nos Gouvernements.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai évidemment pas l'intention de demander au Conseil de sécurité de prendre parti immédiatement sur la résolution que vient de soumettre le représentant des Etats-Unis. Il est certainement nécessaire que chacun de nous réfléchisse sur la proposition qui a été

to receive instructions from our respective Governments.

I wish, however, to draw your attention to the extreme urgency of the work before us. We are faced with a situation which becomes daily more serious. The news on the situation in Jerusalem is particularly disturbing. We must, therefore, decide at all costs on an effective and speedy method of work.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I have heard nothing new regarding the situation in Jerusalem. May I suggest that if the President has any fresh information on the subject it would be useful if he would advise the Security Council of its nature?

Mr. LÓPEZ (Colombia): As I understand the position, we are not meeting today for the purpose of discussing the international status of Palestine exclusively. That was only one of three matters which came up for discussion last Saturday [292nd meeting] and I believe that we were to discuss first of all today the question of the Truce Commission. Some suggestions have been made not only in connexion with the work of that Commission but also as to its composition. I notice that in accordance with the terms of the resolution submitted by the representative of the United States this afternoon, this Truce Commission is again requested to report to the Security Council on the compliance with the cease-fire orders by the parties in Palestine.

I am strongly of the opinion that we should begin to discuss the proposals submitted by the representative of the United States, even if only in a preliminary way, and it seems to me that we cannot postpone consideration of this threat to, and breach of, the peace, whether it comes within the meaning of Article 39 or of any other provision of the Charter.

The situation as it stands today requires urgent consideration and therefore, as I have said, I believe that we should discuss these proposals. To begin with, in addition to the matter of the Truce Commission and its composition, to which I have already referred, I would raise the question as to whether we should not consider appointing a mediation commission, and whether we should not give this new commission the task of acting as a truce commission and of exploring the possibility of bringing about an understanding between the two parties, without prejudice to the information for which the representative of the United States has very properly suggested that we should call.

I should like to add that the idea of this new commission springs from the fact that the five permanent members of the Security Council were expected, according to the resolution of 14 May,<sup>2</sup> to appoint a Mediator in Palestine. As

<sup>2</sup> See *Official Records of the second special session of the General Assembly, Supplement No. 2, resolution 186 (S-2)*.

faite et il est probable que chacun désire demander les instructions de son Gouvernement.

Cependant, je veux appeler votre attention sur l'extrême urgence du travail que nous avons à faire. Nous sommes en présence d'une situation qui devient tous les jours plus grave. En particulier, les renseignements que nous recevons sur la situation qui existe à Jérusalem sont très inquiétants. Nous devons donc, de toute manière, nous arrêter à des procédures de travail qui soient efficaces et suffisamment rapides.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai rien appris de nouveau en ce qui concerne la situation à Jérusalem; au cas où le Président aurait des renseignements récents, je pense qu'il rendrait un service au Conseil en les lui communiquant.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien, nous ne nous sommes pas réunis aujourd'hui pour discuter exclusivement le statut international de la Palestine. Ce n'est là qu'une des trois questions qui ont été soulevées samedi dernier [292ème séance] et je croyais que nous devions discuter en premier lieu, aujourd'hui, la question de la Commission de trêve. Certaines propositions ont été présentées, non seulement en ce qui concerne les travaux de cette Commission, mais également au sujet de sa composition. Je remarque que, aux termes de la résolution présentée cet après-midi par la délégation des Etats-Unis, cette Commission de trêve est à nouveau invitée à faire rapport au Conseil de sécurité quant à l'observation par les parties de l'ordre de cesser le feu.

Je pense — et j'insiste sur ce point — que nous devrions aborder l'examen des propositions du représentant des Etats-Unis, ne serait-ce qu'à titre préliminaire, et il me semble que nous ne pouvons différer l'examen de cette menace contre la paix et de cette rupture de la paix, qu'elles relèvent des dispositions de l'Article 39 ou d'autres dispositions de la Charte,

La situation, telle qu'elle se présente aujourd'hui, doit être examinée sans tarder; c'est pourquoi, comme je l'ai déjà dit, j'estime que nous devons étudier ces propositions. Tout d'abord, en plus de la question de la Commission de trêve et de sa composition, à laquelle j'ai déjà fait allusion, je voudrais soulever la question de la création éventuelle d'une commission de médiation à qui nous pourrions demander de faire office de commission de trêve et d'étudier la possibilité d'amener les deux parties à s'entendre; elle devrait évidemment aussi nous tenir informés, comme l'a proposé fort justement le représentant des Etats-Unis.

Je tiens à préciser que l'idée de cette nouvelle commission vient de ce que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité auraient dû, conformément à la résolution du 14 mai<sup>2</sup>, nommer un médiateur pour la Palestine. A ma con-

<sup>2</sup> Voir les *Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, Supplément No 2, résolution 186 (S-2)*.

I understand the arrangement, they were to meet on Saturday, Sunday or today, with a view to reaching agreement on this appointment. I should like to know if it is in order for me to ask whether any such consultations have taken place, and whether or not an agreement has been reached as to the appointment of a Mediator.

The PRESIDENT (*translated from French*): I shall first call on the representative of the Argentine to speak, and shall then answer the Colombian representative's question.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I wish to submit three matters for the Council's consideration.

The first has just been mentioned by the representative of Colombia, namely, the General Assembly's resolution calling for the appointment of a Mediator to be chosen by the five permanent members of the Security Council. I do not know whether this has been done.

Next, I should like to place on record a telegram I have received; I presume that it has also been received by the Secretary-General and is known to the President. According to this communication, before leaving Jerusalem, Sir Alan Cunningham, the British High Commissioner, appointed the Municipal Commissioner as provided by the Assembly. I recollect that as President of the Assembly I signed, together with the Secretary-General, a telegram giving the name of Mr. Evans for that post, and suggesting that until he reached Jerusalem, Mr. Azcárate, who was in Jerusalem, could fill the position. It is now known that the British High Commissioner appointed both these persons.

The third matter concerns the instructions to the Truce Commission in Palestine to try to get in touch with Arab and Jewish representatives in order to see whether arrangements could be made for a general truce. We have now received a communication from the Commission consisting of three Consuls informing us that it has been able to make contact with only one of the parties. Perhaps the Secretary-General could give us further information.

These are the three matters to which I wished to draw the Council's attention. I consider the last one to be of particular interest.

The PRESIDENT (*translated from French*): I shall begin by answering the Argentine representative's first question, which was also raised by the Colombian representative, and shall then ask the Secretary-General to give us some explanation in answer to the other two questions just raised by the Argentine representative.

The first question concerns the appointment of a Mediator whose nomination was provided for by a General Assembly decision. In accordance with that decision the permanent members of the Security Council met just before the present meeting to exchange views. Two names were put forward, and it was agreed that the

naissance, ils devaient se réunir samedi, dimanche ou aujourd'hui, en vue de se mettre d'accord pour cette nomination. Si la procédure m'y autorise, je voudrais savoir si ces consultations ont eu lieu et si l'accord a été réalisé.

Le PRÉSIDENT: Je vais donner la parole au représentant de l'Argentine. Je répondrai ensuite à la question du représentant de la Colombie.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Il est trois points sur lesquels je voudrais attirer l'attention du Conseil.

Le représentant de la Colombie vient de mentionner le premier de ces points. Il s'agit de la résolution de l'Assemblée générale qui prévoit qu'un médiateur sera désigné par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Je ne sais si cela a été fait.

D'autre part, je voudrais que le procès-verbal fasse mention du télégramme qu'a dû recevoir, comme moi, le Secrétaire général et dont le Président doit avoir connaissance. Selon cette communication, le Haut Commissaire britannique, Sir Alan Cunningham, a, avant de quitter Jérusalem, nommé le Commissaire municipal prévu par l'Assemblée. Je rappelle que, en tant que Président de l'Assemblée, j'ai signé, avec le Secrétaire général, un télégramme proposant que M. Evans soit nommé à ce poste et que, en attendant son arrivée à Jérusalem, ses fonctions soient exercées par M. Azcárate, qui se trouve sur place. Nous savons maintenant que le Haut Commissaire britannique a procédé à ces deux nominations.

En troisième lieu, nous savons que la Commission de trêve avait reçu pour instructions d'essayer d'entrer en rapport avec les représentants arabes et les représentants juifs pour voir s'il ne serait pas possible de conclure une trêve générale. Or, nous avons reçu une communication de la Commission nous faisant connaître qu'elle a pu entrer en contact avec l'une des parties seulement. Le Secrétaire général pourrait peut-être nous donner des informations complémentaires.

Tels sont les trois points sur lesquels je voulais appeler l'attention du Conseil. Le dernier de ces points me paraît particulièrement important.

Le PRÉSIDENT: Je vais répondre d'abord à la première question que vient de poser le représentant de l'Argentine, qui est aussi celle qu'avait posée le représentant de la Colombie. Sur les deux autres questions soulevées à l'instant par le représentant de l'Argentine, je demanderai à Monsieur le Secrétaire général s'il veut bien nous donner quelques explications.

La première question concernait la désignation du médiateur, dont la nomination a été prévue par une décision de l'Assemblée générale. Conformément à cette décision, les membres permanents du Conseil se sont réunis immédiatement avant la présente séance pour échanger leurs vues. Deux noms ont été proposés, et il a



five permanent members would consult their Governments, asking for a very prompt reply, and that the two persons named would be approached without delay but with circumspection, as we do not know which of the two, or indeed whether either of them, will finally be chosen. We shall have to meet again as soon as my colleagues representing the permanent members and I have received our instructions.

I now call on the Secretary-General to be so kind as to give us some clarification on the other two points.

The SECRETARY-GENERAL: All the information which the Secretariat has received has been distributed to the members of the Security Council. Only two new telegrams have been received. They are not of much importance, but copies of them will be distributed.

In regard to Mr. Evans and Mr. Azcárate, I received a message from the United Kingdom delegation today, for my information. I distributed copies of this message to the President and the members of the Security Council. Mr. Evans is making preparations for his departure, and I hope he will leave this week for Palestine. As the members understand, transportation arrangements are difficult. However, I hope that we shall get him to the right spot very soon. Meanwhile, Mr. Azcárate is functioning as the Commissioner for Jerusalem, and he is now there. He was in Amman on 14 May, in consultation with King Abdullah and the authorities there. He returned to Jerusalem on 15 May and has been there since that time. We have now established very good telecommunication contact with Mr. Azcárate. He is in contact with the Truce Commission. Telegrams are now coming in rapidly over the United States wireless station.

This is all the information I can give the Security Council at this time.

The PRESIDENT (*translated from French*): In regard to the Syrian representative's question concerning the situation in Jerusalem, I was alluding to the general Press news which we have been receiving from minute to minute, as well as to certain information which I received from our Consul. One particularly characteristic piece of information was received through the United States Consul, to the effect that the radio station at the French Consulate had been destroyed, or at least damaged, and that several persons attached to the French Consulate had been wounded.

The first question is how to organize the Council's work. I do not think we shall be able to discuss the United States draft resolution at our present meeting, but I believe we should devote it to the consideration of the other questions which were raised last Saturday and have just been brought up again. If you agree to this,

été entendu que les cinq membres permanents consulteraient leurs Gouvernements, en demandant une réponse très urgente, en même temps que les deux personnes dont la désignation a été envisagée seraient elles-mêmes immédiatement touchées, de façon prudente, d'ailleurs, puisque nous ne savons pas sur laquelle des deux s'arrêtera le choix, ni même s'il s'arrêtera finalement sur l'une de ces deux personnes. Et nous devons nous réunir aussitôt que mes collègues des pays qui sont membres permanents du Conseil et moi-même aurons reçu les instructions.

Je demande maintenant à Monsieur le Secrétaire général s'il veut bien donner des explications sur les deux autres points.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Tous les renseignements que le Secrétariat a reçus ont été communiqués aux membres du Conseil de sécurité. Il ne nous est parvenu que deux télégrammes nouveaux. Ils n'ont pas une très grande importance, mais des copies en seront distribuées.

En ce qui concerne M. Evans et M. Azcárate, j'ai reçu aujourd'hui, à titre d'information, un message de la déléation du Royaume-Uni. J'ai communiqué des copies de ce message au Président et aux membres du Conseil de sécurité. M. Evans fait ses préparatifs, et j'espère qu'il partira cette semaine pour la Palestine. Vous savez qu'il a des difficultés de transport. Néanmoins, j'espère que, dans très peu de temps, nous pourrons le faire arriver là où sa présence est indispensable. En attendant, M. Azcárate assure les fonctions de Commissaire de la Ville de Jérusalem, où il se trouve actuellement. Le 14 mai, il se trouvait à Amman, où il a conféré avec le roi Abdullah et les autorités. Il est rentré à Jérusalem le 15 mai et y est resté depuis. Par télécommunications, nous avons établi avec lui un excellent contact. Il est en rapports avec la Commission de trêve. Maintenant, les télégrammes nous parviennent rapidement par la station de radio des Etats-Unis.

Voilà les renseignements que je puis fournir au Conseil de sécurité pour le moment.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne la question posée par le représentant de la Syrie au sujet de la situation à Jérusalem, je faisais allusion à l'ensemble des informations de presse que nous recevons d'instant en instant, et, également, à certaines informations que j'ai reçues de notre Consul. L'une de ces informations, qui est d'ailleurs une des plus caractéristiques, est parvenue par l'intermédiaire du Consul des Etats-Unis; elle relatait le fait que le poste de radio du Consulat français avait été détruit, ou du moins endommagé, et que plusieurs personnes appartenant au Consulat de France avaient été blessées.

La question se pose maintenant de l'organisation de travail du Conseil. Je ne crois pas que nous puissions discuter, dès la présente séance, le projet de résolution des Etats-Unis. Je pense, au contraire, que nous devrions employer la séance actuelle à examiner les autres questions qui viennent d'être rappelées et qui avaient été

we might go into these questions, bearing in mind what the Colombian representative has said on the subject.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It seems to me that the representatives of Syria and Colombia did not keep to the point. We have received, from the new Jewish State and also from the Governments of some Arab countries and from the Secretary-General of the Arab League, communications which require appropriate action by the Security Council.

We know that military operations are still going on in Palestine and it is obvious that the Security Council must, first of all, deal with the situation which has arisen in Palestine and not with other questions, although they may be of interest. It goes without saying that such questions are secondary in comparison with the fundamental issue raised in the above-mentioned communications.

The USSR delegation considers that the Security Council should take a decision calling for the cessation of military operations in Palestine. Only such a decision would meet the situation now existing there.

What I have said about the statements made by the representatives of Syria and Colombia, I could also repeat with regard to the statement made by the President, if I have understood him correctly. The President has suggested that the Security Council should not consider the question which has arisen in connexion with the development of military operations in Palestine, but should deal with some other questions which may be of interest but which, as I have already said, should be regarded as being secondary in comparison with the fundamental question.

The PRESIDENT (*translated from French*): Does the USSR representative wish to make a proposal to the Security Council?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): When a representative in the Council has a proposal to make, he usually puts it forward. The Security Council already has a proposal before it.

The PRESIDENT (*translated from French*): If I have understood our USSR colleague correctly, he would like the United States proposal to be discussed at once. Is that correct?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It would be desirable for the Security Council not only to examine the question, but to take a decision calling for the cessation of military operations in Palestine; there is no need for delay if the Security Council is ready.

déjà posées samedi dernier. Si vous êtes d'accord, nous pourrions entreprendre l'examen de ces questions, suivant en cela les indications que le représentant de la Colombie vient de donner.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il me semble que les déclarations des représentants de la Syrie et de la Colombie sont en dehors du sujet. Nous avons reçu des communications émanant du nouveau Gouvernement juif, des Gouvernements de certains Etats arabes, ainsi que du Secrétaire général de la Ligue arabe; ces communications obligent le Conseil de sécurité à agir en conséquence.

Nous savons que, à l'heure actuelle, les opérations militaires se poursuivent en Palestine; c'est pourquoi le Conseil de sécurité doit avant tout prendre des mesures au sujet de la situation qui s'est créée dans ce pays plutôt que de s'occuper d'autres questions, même si celles-ci ne manquent pas d'intérêt en elles-mêmes. Il va de soi que ces questions doivent être placées à l'arrière-plan, si on les compare au problème essentiel qui a été soulevé dans les communications dont je viens de parler.

La délégation de l'URSS estime que le Conseil de sécurité doit prendre la décision de faire cesser les hostilités en Palestine. Seule une telle décision serait en rapport avec la situation qui s'est créée dans ce pays.

Ce que j'ai dit au sujet des déclarations des représentants de la Syrie et de la Colombie pourrait s'appliquer également à la déclaration du Président si, toutefois, j'en ai bien compris le sens. Le Président est d'avis que le Conseil de sécurité devrait examiner, non pas la question que pose le développement des hostilités en Palestine, mais certaines autres questions qui, peut-être, ne manquent pas d'intérêt mais qui, comme je l'ai déjà dit, passent à l'arrière-plan, lorsqu'on les compare à la question essentielle.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de l'URSS soumet-il une proposition au Conseil de sécurité?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): En général, lorsqu'un représentant désire soumettre une proposition, il le fait. Le Conseil de sécurité a déjà été saisi d'une proposition.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends exactement la question qui nous est posée par notre collègue de l'URSS, il s'agit d'une demande tendant à ce que nous discutons immédiatement la proposition des Etats-Unis. Puis-je demander à M. le représentant de l'URSS si j'ai compris correctement?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il serait souhaitable que le Conseil de sécurité ne se borne pas à étudier la question, mais qu'il prenne la décision de faire cesser les hostilités en Palestine; pourquoi différer cette décision, si le Conseil de sécurité est prêt à la prendre?

The PRESIDENT (*translated from French*): The question before us is, therefore, whether the members of the Security Council are prepared to discuss immediately the resolution submitted by the United States representative.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): The situation seems to me to be this: certain members of the Council appear to be able to take a decision on the United States proposal at once and, if I am not mistaken, our USSR colleague is one of them. Other members are less fortunate. I believe, however, that it would be extremely interesting both for them and their Governments to hear the views of those members of the Council who are in a position to state them.

The PRESIDENT (*translated from French*): I think that the Belgian representative's suggestion is wisest. The United States delegation's draft resolution touches the crucial point of the question, namely, what action the Security Council could take. As far as this matter can be discussed immediately, it should be given priority, since it is inherently the essential problem. If any time remains after the discussion of this point, we shall consider the other questions which are obviously connected with this one, in which case we shall come to the legal questions and those raised by the Colombian representative.

I therefore call on those of my colleagues who are in a position to state their views on the United States draft resolution at once, to do so.

Would anyone like to speak on the first point just raised by the USSR representative?

Mr. LÓPEZ (Colombia): It is true that the essential thing which the Security Council has to discuss is what action it could or should take. But then there is another question, namely, whether it can take any action. I believe it is very pertinent to ask that question because, apparently, it has been taken for granted that the question of the Truce Commission which has been raised is quite a secondary one. I respectfully beg to differ.

I should like to point out that today we are having very evident confirmation of what we said on Saturday [292nd meeting]. We are getting more information in regard to what is happening in Palestine, but we are not getting it from the Truce Commission. The President has given us new information and the Secretary-General has given us some additional information. It is beginning to intrigue me as to why we get information from every possible source except from the Truce Commission.

Another point is this. So far we have seen in the Security Council and in the General Assembly that the permanent members of the Council

Le PRÉSIDENT: La question est, en effet, de savoir si les membres du Conseil de sécurité sont prêts, dès maintenant, au cours de la présente séance, à discuter la résolution proposée par le représentant des Etats-Unis.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): La situation me paraît être la suivante: il semble que certains membres du Conseil soient en position de prendre attitude dès maintenant à l'égard de la proposition présentée par les Etats-Unis. Si j'ai bien compris notre collègue de URSS, c'est son cas. D'autres membres du Conseil de sécurité ne sont pas aussi bien placés. Mais je crois qu'il serait extrêmement intéressant, pour eux-mêmes et pour leurs Gouvernements, de connaître la position de ceux des membres du Conseil qui sont en mesure de la définir.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la suggestion que vient de faire le représentant de la Belgique est la plus sage. Le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis touche le point essentiel de la question, à savoir: l'action que le Conseil de sécurité pourrait entreprendre. Dans la mesure où ce sujet peut être discuté immédiatement, il doit avoir priorité, parce qu'il est, par nature, le problème essentiel. Si la discussion sur ce point nous laisse du temps, nous prendrons alors les autres questions qui ont un lien évident avec la première et, dans ce cas-là, nous en viendrons aux questions juridiques et aux questions posées par le représentant de la Colombie.

Je demanderai donc d'abord que ceux de mes collègues qui sont, dès maintenant, en état de présenter des observations sur le projet de résolution des Etats-Unis veuillent bien le faire.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le premier point qui a été soulevé tout à l'heure par le représentant de l'URSS?

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Il est vrai que la question essentielle dont doit s'occuper le Conseil de sécurité est celle des mesures qu'il pourrait ou qu'il devrait prendre. Il se pose alors une autre question: pourra-t-il prendre des mesures? Il me semble que cette question est très pertinente car, apparemment, on a admis d'emblée que la question de la Commission de trêve, qui a été soulevée, est d'importance secondaire. Je me permets de ne pas être de cet avis.

Je tiens à faire remarquer que nos déclarations de samedi dernier [292ème séance] se trouvent aujourd'hui abondamment confirmées. Nous recevons une information plus nourrie sur ce qui se passe en Palestine, mais ce n'est pas la Commission de trêve qui nous la fournit. Le Président nous a communiqué de nouveaux renseignements et le Secrétaire général nous a donné un complément d'information. Je commence vraiment à me demander pourquoi nous obtenons des renseignements de toutes les sources possibles, sauf de la Commission de trêve.

Autre chose: nous avons constaté, au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée générale, que les membres permanents du Conseil de sécurité

do not seem to be able to reach agreement on any matter. It is quite likely that on this occasion they will not reach agreement in connexion with the appointment of the Mediator. I believe we should guard against that contingency, and that we should have it very clearly understood that if they cannot agree on this matter, we shall not go over the same procedure we went over previously when the Palestine Commission applied to the Security Council for instructions regarding the implementation of the resolution of the General Assembly.<sup>3</sup> I do not believe it would add to the prestige of the United Nations if we were to do the same thing again, and discuss the matter for weeks, letting the fighting continue in Palestine, meeting regularly only to inquire whether any new information has been received, and then obtain new information from sources other than the Truce Commission and the Mediator whom we are expected to appoint.

I believe it is extremely important to know how we are going to proceed and whether the Security Council will have someone on the spot on whose information it can depend. I very respectfully submit that this matter is not of secondary importance, but is of the utmost importance.

The PRESIDENT (*translated from French*): Before calling on the Egyptian representative who wishes to speak, I should like, with his permission, to make two remarks on the Colombian representative's observations.

I shall begin by asking members not to presume that the five permanent members of the Security Council will fail to agree on a Mediator. I think they will be able to agree, all the more so as the Committee of the five permanent members was set up by the General Assembly, and as unanimous agreement of the members of this Committee is not required for the choice they have to make.

My second remark concerns the Truce Commission. The latter was undoubtedly prevented from communicating with us because its Chairman tried to get in touch with the two parties with whom we had instructed him to consult, and more especially because he left Jerusalem for Hamma. During his absence the Commission ceased to exist as such.

The serious aspect in this affair, I think, is that the Commission, which was instructed to assist us in effecting a truce for the whole of Palestine, is at present in Jerusalem. Had we been able to prevent fighting in Jerusalem, it might have been the best place, or at least as good a place as any other, from which to observe events and to get in touch with both parties. Unfortunately the General Assembly

<sup>3</sup> See *Official Records of the second session of the General Assembly*, Resolutions, No. 181 (II).

semblent incapables de se mettre d'accord sur quoi que ce soit. Il est fort probable que, dans le cas présent, ils ne se mettent pas d'accord sur la désignation du médiateur. Il me semble que nous devrions prévoir cette éventualité, et faire savoir clairement que s'ils ne peuvent s'entendre sur cette question nous ne reprendrons pas la procédure que nous avons suivie auparavant, lorsque la Commission pour la Palestine s'est adressée au Conseil de sécurité pour obtenir des instructions au sujet de la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale<sup>3</sup>. Je ne crois pas que nous renforcerions le prestige de l'Organisation si de nouveau nous discutons la question pendant des semaines, en laissant la lutte se poursuivre en Palestine et en nous réunissant régulièrement, à seule fin de nous enquérir si de nouveaux renseignements nous sont parvenus, et de constater que ces renseignements proviennent de sources autres que la Commission de trêve et le médiateur que nous sommes censés nommer.

J'estime qu'il est très important que nous sachions comment nous allons procéder et que nous sachions aussi si le Conseil disposera sur place de quelqu'un sur qui il pourra compter pour être informé. Je me permets de vous faire respectueusement remarquer que cette question n'est pas secondaire; elle est, au contraire, de la plus haute importance.

Le PRÉSIDENT: Avant de donner la parole au représentant de l'Égypte qui me l'a demandée, je ferai — s'il veut bien me le permettre — deux remarques sur les observations du représentant de la Colombie.

Je demanderai tout d'abord que l'on ne présume pas que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité n'arriveront pas à se mettre d'accord sur le choix d'un médiateur. Je pense d'autant plus qu'ils y arriveront, que la Commission constituée des cinq membres permanents a été désignée par l'Assemblée générale et que l'accord unanime des membres de cette Commission n'est pas nécessaire pour le choix qui leur a été confié.

Ma seconde observation concerne la Commission de trêve. Celle-ci a sans doute été empêchée de nous donner des renseignements par le fait que son Président a essayé de joindre les deux parties avec lesquelles nous lui avons demandé d'entrer en consultation; et, notamment, par le fait qu'il s'est rendu à Hamma. Pendant qu'il était absent, la Commission n'était plus constituée en tant que Commission.

Ce qui est grave dans l'affaire, je crois, c'est que la Commission qui est chargée de nous aider pour une trêve concernant toute la Palestine se trouve actuellement à Jérusalem. Si nous avions pu mettre Jérusalem à l'abri des hostilités, cette place eût été peut-être la meilleure, ou en tout cas aussi bonne qu'une autre, pour observer les événements et entrer en contact avec les deux parties. L'Assemblée générale, malheureusement,

<sup>3</sup> Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Résolutions, No 181 (II).

failed in this attempt, and the fact that the Commission is in Jerusalem seems to me rather to isolate it and to make its work more difficult. It might be advisable to ask the Commission to move elsewhere.

In view of the way in which events are developing in Palestine, we cannot hope to receive official information on all of them. No matter where our Commission may be, it will probably never see more than a minute part of what is happening.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypt) : In connexion with the statements made by the last four speakers—and especially with that made by the representative of the USSR, who called not only for an immediate discussion of the matter, but also suggested that a decision on the draft resolution presented by the representative of the United States be taken—I should most respectfully submit that one or the other of the organs of the United Nations made mistakes on certain occasions, although they had almost complete information at their disposal and were given ample opportunity to discuss and ponder the matter.

Therefore, in view of the fact that the matter we have before us is so serious, we must be allowed at least a minimum of time to discuss and ponder the matter, and we must have the elements and the atmosphere necessary for taking a decision. We must have, for example, the text of the draft resolution submitted by the representative of the United States. Also, we must have at our disposal much more than the fragmentary information which we have in our possession at the present moment. Then, although I am not fond of the idea, we should indulge in all sorts of details with respect to the legal matters involved, and I think we should know what Palestine is today, internationally speaking. We cannot make a sound, safe and legal decision without knowing that. We must know what Palestine is, at the present moment, in the family of nations. We also have to know what sort of State it is, or whether it is a State. Of course, this will seriously and basically affect any opinion we might reach.

Therefore I do not quite grasp the idea which was suggested that we discuss the draft resolution submitted by the United States first, that we give it priority, and that, if perchance some time is left for other matters, we can then have a look at them. Of course such an idea is plausible, but I submit that it might not be quite exact from the practical point of view. This is not a matter whereby we can simply say that the subject suggested by the draft resolution of the United States is of a very urgent nature—and it might well be. However, in order to form an opinion

n'a pas réussi sur ce point, et le fait que la Commission se trouve à Jérusalem me paraît plutôt contribuer, actuellement, à l'isoler et à rendre son travail difficile. Ce qui pourrait être envisagé, ce serait donc de demander à la Commission de se transporter ailleurs.

Etant donné la façon dont les événements se déroulent en Palestine, nous ne pouvons pas espérer obtenir des informations officielles sur tous ces événements. Quel que soit le lieu où notre Commission sera placée, elle risque de ne jamais voir qu'un côté très fragmentaire des choses.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : A propos des déclarations qui viennent de faire les quatre derniers orateurs — notamment le représentant de l'URSS, qui demande non seulement une discussion immédiate de la question mais qui suggère également qu'une décision soit prise sur le projet de résolution présenté par le représentant des Etats-Unis — je me permets de rappeler que des organes de l'Organisation des Nations Unies ont parfois commis des erreurs, bien qu'ils aient eu à leur disposition des renseignements à peu près complets et qu'ils aient eu tout le temps voulu pour examiner la question et y réfléchir mûrement.

Aussi, étant donné l'extrême gravité de la question dont nous sommes saisis, importe-t-il de nous accorder un minimum de temps pour en discuter et y réfléchir; il importe également que nous disposions de tous les éléments voulus et que nous puissions prendre notre décision dans une atmosphère propice. Il faut, par exemple, que le texte du projet de résolution proposé par le représentant des Etats-Unis nous soit distribué. Nous devrions également avoir beaucoup plus de renseignements que les bribes dont nous disposons actuellement. Ensuite, bien que cette idée ne me soit pas particulièrement agréable, nous devrions nous arrêter à examiner les différents détails d'ordre juridique afférents à la question; j'ajoute que nous devrions savoir ce que représente la Palestine à l'heure actuelle du point de vue international; c'est indispensable pour nous permettre de prendre une décision logique et juridiquement motivée. Nous devons connaître le statut actuel de la Palestine dans la famille des nations. Nous devons également connaître dans quelle catégorie d'Etat elle rentre ou même si elle est effectivement un Etat. Tout cela aura évidemment une portée considérable et même fondamentale sur toute opinion à laquelle nous pourrions aboutir.

Voilà pourquoi je ne saisis pas parfaitement l'idée qui a été suggérée, à savoir que nous discutions d'abord le projet de résolution proposé par les Etats-Unis, que nous lui accordions la priorité et que si, par hasard, il reste du temps pour d'autres questions, nous les examinions. Naturellement, cette méthode pourrait être adoptée, mais, à mon avis, elle est loin de s'imposer du point de vue pratique. Il ne s'agit pas ici d'affirmer simplement que le sujet du projet de résolution des Etats-Unis présente un caractère d'extrême urgence — peut-être en est-il ainsi.

about this matter, and to take a decision concerning it, we must, I repeat, have the elements and the atmosphere for making it. We should have the text of the draft resolution in order to look at it carefully; we must have before us the statement of the United States delegation; we must have full discussion of the matter in the Security Council, and we must have information with respect to how things actually are in Palestine.

The PRESIDENT (*translated from French*): The Egyptian representative's statement again raises the question of our method of work. We have not yet exhausted the question of the Truce Commission, and I think we had better return to it. Since, however, the Egyptian representative has reverted to the United States draft resolution, I should like to make a remark. I have just received the text of this draft resolution, and it seems to me, in the light of the statement just made by Mr. Austin, that he is suggesting that the Security Council should immediately begin to study the questions which he proposes should be put to the Governments concerned.

I believe that if we are to put questions to the various Governments, the Security Council could perhaps study them at once, and take a decision on them. We would not be committing ourselves deeply, since these are questions to be put to the parties concerned.

I therefore suggest this to you and, if you agree, we shall study this point and come back afterwards to the question of the Truce Commission. I believe this suggestion is in line with the statement made by the USSR representative a short while ago.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): If the Security Council is not ready to take a decision today, we could meet tomorrow.

Mr. LÓPEZ (Colombia): I believe that before the Security Council does anything else, it should consider the matter just presented by the President, that is, whether the Security Council agrees to his sending out these questions to the different parties. I do not believe there would be any objection, and we would be gaining time if we request the President of the Security Council to send out three or four telegrams and bring these matters to a head as soon as possible; then the Security Council could proceed to consider the other matters.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I doubt whether the Security Council must wait for the replies to the questions drafted by the United States representative before taking a decision. I think the Security Council can take an appropriate decision without waiting for the replies to

Encore une fois, pour se former une opinion sur cette question et pour prendre une décision à ce sujet, nous devons, je le répète, disposer des éléments voulus et nous trouver dans l'atmosphère propice pour prendre une décision. Il faut que nous ayons le projet de résolution et que nous puissions l'examiner soigneusement; il faut également que nous ayons la déclaration de la délégation des Etats-Unis. Il faut que cette question fasse l'objet d'un large débat au Conseil de sécurité; enfin, il faut que nous soyons renseignés sur les conditions réelles qui prévalent actuellement en Palestine.

Le PRÉSIDENT: La déclaration du représentant de l'Égypte pose de nouveau la question de notre méthode de travail. Nous n'avons pas épuisé la question de la Commission de trêve et je crois qu'il est nécessaire d'y revenir. Cependant, puisque le représentant de l'Égypte est revenu au projet de résolution des Etats-Unis, je voudrais faire une remarque: je viens de recevoir le texte de ce projet de résolution, et il me semble, à la lumière de la déclaration qu'a faite tout à l'heure M. Austin, que, en ce qui concerne les questions qu'il proposait de poser aux Gouvernements, sa suggestion était que le Conseil de sécurité procède immédiatement à leur examen.

Je crois que, dans la mesure où il s'agit d'adresser des questions aux différents Gouvernements, le Conseil pourra peut-être les examiner immédiatement et prendre une décision à leur sujet. Nous ne nous engagerions pas beaucoup, puisqu'il s'agit de questions à poser aux parties en présence.

Je vous soumetts donc cette suggestion, et, si vous êtes d'accord pour l'accepter, nous examinerions ce point et reviendrions ensuite à la question de la Commission de trêve. Je pense que ma suggestion rejoint la déclaration faite tout à l'heure par le représentant de l'URSS.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Si le Conseil de sécurité n'est pas prêt à prendre une décision aujourd'hui, nous pourrions nous réunir demain.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): A mon avis, le Conseil de sécurité devrait, avant d'aller plus loin, examiner le problème que vient de présenter le Président, à savoir si le Conseil de sécurité est d'accord pour qu'il envoie ces questions aux différentes parties. Je ne crois pas qu'il y ait d'objections, et nous gagnerions du temps si nous demandons au Président du Conseil de sécurité d'envoyer trois ou quatre télégrammes et de tirer ces questions au clair dans le plus bref délai possible; le Conseil de sécurité pourrait alors entreprendre l'examen des autres problèmes.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne pense pas que le Conseil de sécurité, avant de prendre une décision, doive attendre les réponses aux questions posées par le représentant des Etats-Unis. Il me semble que le Conseil de sécurité pourrait prendre une décision sans attendre les

the questions, especially if no quick replies are received.

For my part, I should like to ask the United States representative how he regards the matter. Does he agree to wait until his questions have been answered or is he also in favour of the Security Council doing something even before the replies are received? I put this question to the United States representative because it was he who drafted the questions.

Mr. AUSTIN (United States of America): I believe it is an inadvertence that I couched this statement in language that might be interpreted as a condition. I do not intend that. I do not think that the Security Council should be under the veto, as it were, of these parties, so that they could withhold their answers and thus postpone our action. I take no such position. My position is that the Security Council should act, and act just as promptly as the member States are able to advise their representatives on the Security Council. If a vote could be taken today, I would be for taking it and obtaining the answers to these questions, too.

Except in the case of the Arab Higher Committee and the Government of Israel, these questions are addressed to Member States and they are bound by the Charter to co-operate with us and to furnish us the answers. The Security Council is calling upon them to perform their Charter duty in this regard. Therefore, my answer is: No, it is not intended to suspend the decision of the Security Council by an understanding that these answers must be in before the Security Council acts. If the Security Council can act within a reasonable time, it ought to do it whether the answers are here or not.

The PRESIDENT (*translated from French*): In the light of the answer just given, the situation is just this: the purpose of the questionnaire is to provide the Security Council with the most complete information, but in such a serious matter, we cannot delay either our discussion or the order of work until we receive the replies.

Is there any need to discuss the questionnaire part by part, or do you agree to deal with its three parts as a whole? Is there any objection to this questionnaire being sent?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I completely fail to understand the procedure the President suggests. He proposes that we should discuss the questions drafted by the representative of the United States. Replies to these questions must be given by those to whom the questions are addressed. The questions themselves should not be a subject of discussion here. Replies must be received from those to whom these questions

réponses, surtout si celles-ci mettent longtemps à nous parvenir.

Je voudrais connaître l'attitude du représentant des Etats-Unis à ce sujet. Est-il d'avis d'attendre les réponses aux questions qu'il a posées, ou estime-t-il, lui aussi, que le Conseil de sécurité devrait commencer à agir avant d'avoir reçu ces réponses? Je me suis adressé au représentant des Etats-Unis parce que c'est lui qui a posé ces questions.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je crois que c'est par inadvertance que j'ai rédigé cette déclaration dans des termes qui pourraient être interprétés comme impliquant une condition. Ce n'était pas là mon intention. Je ne pense pas du tout que le Conseil de sécurité devrait, pour ainsi dire, être subordonné au veto de ces parties, c'est-à-dire que ces parties puissent refuser de répondre et retarder ainsi notre décision. Telle n'est pas du tout mon attitude. J'estime que le Conseil de sécurité doit agir, qu'il doit le faire dès que les Etats membres du Conseil auront pu faire parvenir leurs instructions à leurs représentants au Conseil. Si l'on pouvait mettre cette question aux voix dès aujourd'hui, je serais partisan de le faire, sans préjudice des réponses aux questions que nous avons posées.

Sauf pour le Haut Comité arabe et pour le Gouvernement d'Israël, ces questions sont adressées à des Etats Membres et ceux-ci sont tenus, en vertu de la Charte, à coopérer avec nous et à nous répondre. Le Conseil de sécurité demande à ces Etats de remplir les devoirs qui leur incombent en vertu de la Charte. Je réponds donc: non, il n'entre pas dans notre intention de suspendre la décision du Conseil de sécurité en stipulant qu'avant d'agir il faut que le Conseil soit en possession des réponses. Si le Conseil de sécurité peut agir dans un délai raisonnable, il doit le faire, qu'il ait ou non reçu ces réponses.

Le PRÉSIDENT: J'interprète exactement la situation suivant la réponse qui vient d'être faite. Le questionnaire a pour raison d'être d'informer le plus complètement possible le Conseil de sécurité; mais, dans une affaire aussi grave, nous ne pouvons faire dépendre, ni nos discussions, ni l'ordre de nos travaux, du délai dans lequel la réponse sera adressée.

Estimez-vous qu'une discussion soit nécessaire sur le questionnaire, partie par partie, ou puis-je vous demander si vous êtes d'accord, d'une façon globale, à ce qui concerne ses trois parties? Y a-t-il des objections à l'envoi de ce questionnaire?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne comprends pas du tout la marche à suivre que le Président nous propose d'adopter. Il nous demande d'examiner les questions posées par le représentant des Etats-Unis. Or, ceux qui doivent répondre à ces questions sont ceux à qui elles ont été posées. Ces questions, en tant que telles, ne doivent pas faire l'objet d'un examen de notre part. Ceux qui doivent y répondre sont

are addressed and who have not yet uttered a single word in reply.

Hence, I do not understand the President's proposal that we should start the discussion of this question from the end. If the Security Council is not ready to discuss the United States draft resolution, for instance, or if it's not prepared at all to examine the question which has arisen in connexion with the communications received from the Jewish State and some Arab States, and more especially if it is not prepared to take a decision today, then let us meet tomorrow to take up this question again and make a decision.

The PRESIDENT (*translated from French*): I apologize to the representative of the USSR if I did not quite understand his remarks. In order that the questions may be answered they must first be put. In order that they may be put, we must take a decision to do so. I simply wanted to ask the Security Council whether it wishes to put these questions, which is a condition precedent to their being answered.

If the USSR representative fears that the questionnaires are being sent to delay the discussion, I can assure him that that is certainly not my intention and, as a meeting of the Security Council is fixed for tomorrow in any case, we will of necessity return to the discussion of the Palestine question which is the most urgent of all.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): If it is difficult for the President to understand me, I can assure him that it is even more difficult for me to understand his statement.

The PRESIDENT (*translated from French*): I do not think that I am responsible for the difficulty.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): If it is desired to take a decision regarding the dispatch of the communication in question, I ask that a formal vote be taken, so that my delegation can put its position on record.

I would also like to point out that although the French representative does not understand the remarks of the USSR representative, and the USSR representative, in turn, does not understand the statements of the representative of France, there is one thing that we all easily understand; and that is that none of the representatives wish to speak on the question of substance. That is the truth, and it is not right to try to mystify the listening public by making it believe that we are discussing a question of procedure. We are discussing how we can avoid speaking, how we can say nothing. This seems to be a paradox, but paradoxes are often the best indication of the state of mind of people.

It is evident that the Security Council could not, at present, take a decision on the questions on the agenda. Egypt, and the Arab and Jewish

précisément ceux à qui elles ont été adressées et qui, jusqu'à présent, n'ont pas prononcé un seul mot en réponse à ces questions.

C'est pourquoi je ne comprends pas la proposition du Président, qui est de commencer par la fin l'examen de cette question. Si le Conseil de sécurité n'est pas prêt à examiner, par exemple, le projet de résolution des Etats-Unis ou, d'une façon plus générale, la question soulevée par les communications du Gouvernement juif et de certains Etats arabes, et si, *a fortiori*, il n'est pas en mesure de prendre une décision aujourd'hui même, nous pourrions fort bien nous réunir demain pour examiner à nouveau la question et prendre une décision à son sujet.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse auprès du représentant de l'URSS si je n'ai pas compris clairement ce qu'il vient de dire. Pour que des réponses soient adressées aux questions, il faut que celles-ci soient posées. Pour qu'elles soient posées, il faut que nous décidions de le faire. Je voulais simplement demander au Conseil de sécurité s'il était d'avis de poser ces questions, ce qui est la condition même pour qu'il y soit répondu.

Si le représentant de l'URSS craint que l'envoi de questionnaires ait pour objet de retarder la discussion, je puis lui donner l'assurance que cela n'est certainement pas dans mon intention, et que, ayant de toute manière prévu pour demain une réunion du Conseil de sécurité, nous reparlerons nécessairement de la question de Palestine, qui est la plus urgente.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): S'il est difficile au Président de me comprendre, je puis lui assurer qu'il m'est encore bien plus difficile de saisir le sens de sa déclaration.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas l'impression que la difficulté soit de mon fait.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Au cas où l'on voudrait prendre une décision sur l'envoi de la note en question, je demande que l'on procède à un vote dans les formes afin de permettre à ma délégation de faire connaître sa position à cet égard.

D'autre part, je tiens à faire observer que, si le représentant de la France ne comprend pas ce que dit le représentant de l'URSS et si celui-ci ne comprend pas ce que veut dire le représentant de la France, il est une chose que nous comprenons tous facilement, c'est qu'aucun des représentants ne veut parler sur le fond de la question. C'est la vérité, et il est inutile de chercher à mystifier le public en lui faisant croire que nous discutons ici une question de procédure. Nous discutons pour voir comment nous pourrions ne pas parler, comment nous pourrions ne rien dire. Cela semble paradoxal, mais, bien souvent, c'est le paradoxe qui permet le mieux de comprendre la pensée des gens.

Il est évident que le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de prendre en ce moment une décision au sujet des questions inscrites à l'ordre



representatives, assert that there is war in the territory of Palestine, but I have private information to the effect that there is peace, complete peace, there; consequently we should not know what to base our decision on. In any case, supposing that there is war, it has been one going on for some time and therefore cannot surprise us, nor is there any reason why the countries that are in no way to blame for the intensification of that war should be the first to assume responsibility for it.

Moreover, any decision of this nature would require unanimity, and I, who a few days ago said that it was not possible to ask for another war in order that the five great Powers might reach agreement, can now see that even when war appears to have broken out, the great Powers continue to disagree. One of them has submitted a draft resolution and has declared itself prepared to have it considered and voted upon immediately; we have been told that by Mr. Austin. The representative of the USSR, on the other hand, who wanted the question of substance considered today, has spoken half a dozen times on procedural matters, but has not expressed his views on the substance of the question. As for the other three permanent members of the Council, we know nothing of their position in this respect.

Thus, if there is no agreement between the permanent members—and I somehow suspect that there will not be—discussion is useless; and for that reason I am opposed to reconsidering the matter tomorrow, for tomorrow we should again try not to discuss the substance of the question and, naturally, should not reach any decision. I repeat that we can do nothing until the other four great Powers state their position on the draft submitted by the United States of America. I am willing to speak on procedure but, if possible, I wish to be the last to express an opinion on the question of substance, if I express any opinion on it at all.

Let us admit the truth: four permanent members of the Council do not wish to express their views on the substance of this draft resolution and the representative of the United States has been the only one to take up a clear and concrete position by submitting a resolution and stating his willingness for a decision to be taken on it. My own opinion is that until the position of the other four great Powers is known, we had better go home and attend to the affairs of our delegations or embassies, read a good book, or do anything that is really useful and, if possible, of service to the world.

I repeat, therefore, that as we are well aware, no one has any doubt that none of the four great Powers wishes to express an opinion on the draft submitted by the United States representative.

du jour. L'Egypte, les représentants juifs et les représentants arabes affirment qu'il y a la guerre sur le territoire de la Palestine; or, moi, j'ai reçu des informations particulières selon lesquelles la paix règne en Palestine, la paix la plus complète. Par conséquent, nous ne saurions sur quoi nous fonder pour prendre une décision. Quoi qu'il en soit, supposons qu'il y ait la guerre: elle sévit depuis quelque temps déjà et, par conséquent, ne saurait nous surprendre; et nous, représentants de pays qui ne sont en rien responsables de l'intensification de cette guerre, nous n'avons pas à assumer de responsabilités à cet égard.

Bien plus, toute résolution de ce genre exigerait l'unanimité, et moi qui disais, il y a quelques jours, que l'on ne pouvait pas désirer qu'une guerre survienne pour mettre les cinq grandes Puissances d'accord, je vois aujourd'hui que, même lorsque la guerre semble être venue, le désaccord persiste entre les grandes Puissances. L'une d'entre elles a présenté un projet de résolution et s'est déclarée prête à ce qu'il soit examiné et mis aux voix immédiatement; c'est ce que nous a dit M. Austin. Le représentant de l'URSS, de son côté, après avoir déclaré que la question de fond devrait être examinée aujourd'hui même, a pris la parole une demi-douzaine de fois sur des questions de procédure, mais ne nous a pas dit ce qu'il pensait du fond de la question. Quant aux trois autres membres permanents du Conseil, nul ne connaît leur position à l'égard de ce projet.

Par conséquent, si les membres permanents du Conseil ne sont pas d'accord — et, je ne sais pourquoi, j'ai l'impression qu'ils ne se mettront pas d'accord — il est inutile que nous discutons. C'est pourquoi je m'élève contre l'idée de reprendre demain l'examen de cette question. Demain, nous recommencerions à essayer de ne pas discuter le fond de la question et nous n'aboutirions naturellement à aucune décision. Je répète que nous ne pouvons rien faire tant que les quatre autres Grands ne nous auront pas fait connaître leur position à l'égard du projet présenté par les Etats-Unis. Je suis prêt à intervenir au sujet de la procédure, mais je veux être le dernier, si possible, à me prononcer sur le fond de la question, si tant est que je me prononce.

Mieux vaut reconnaître la vérité; quatre membres permanents du Conseil ne veulent pas se prononcer la substance du projet de résolution, et, seul, le représentant des Etats-Unis a adopté une attitude bien définie en présentant un projet de résolution et en se déclarant disposé à le voir mis aux voix. Pour ma part, j'estime que, en attendant de connaître la position des quatre autres grandes Puissances, nous ferions mieux de rentrer chez nous, de nous occuper des affaires de nos délégations ou de nos ambassades, de lire un bon livre ou de faire quelque chose qui soit réellement utile et qui, si possible, contribue à la paix du monde.

Nous savons bien, je le répète, et personne n'en doute, qu'aucune des quatre grandes Puissances ne désire exprimer son opinion à l'égard du projet présenté par le représentant des Etats-Unis.

I have stated my position. I am not going to make an issue of this, but I am opposed to our meeting tomorrow to continue wasting time on this question of Palestine.

Mr. TSIANG (China): I hope that the President will not press us to authorize him to dispose of these questions tonight. The questions are numerous; their meaning is not quite clear. My delegation may wish to propose changes or additions. However, I think it would be right and proper for the President to set a time limit. We cannot evade these questions. The Security Council should not try to evade questions or decisions; therefore, a time limit would be proper. However, to ask us to authorize the President to dispose of these questions right away is not, I think, giving the delegations the fair opportunity for consideration that they should have.

There is another point I would like to make in regard to these questions. It is clear that we could not confer the right of veto upon any of the parties to whom we are to put the questions. The fact that they did not reply could not possibly prevent us from further action. But as I study these questions, I see that they are pertinent to the situation. These are not questions to which we give just a cursory examination. They are questions intended to help us arrive at a proper solution of the problem. If that is so, it is only reasonable that we should allow the parties a reasonable amount of time to give us a reply. We could address these questions to the parties, and then, whether they send us a reply or not, we must go ahead and make our decision. Otherwise, it would make our proceedings rather childish. Therefore, I suggest that the President give us a little time, that the President fix a time limit and that we should give our authorization for the disposing of these questions and also allow the parties a reasonable amount of time to send us their replies.

The PRESIDENT (*translated from French*): I should like to ask the Chinese representative what time limit he has in mind.

Mr. TSIANG (China): It appears to me that if we are to send out these questions at all, we should send them out no later than before the end of our next meeting. I think that we should allow at least forty-eight hours for the replies.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I wish to say a few words about these questions. On a first reading, I notice a significance in them to the effect that the sponsors or authors of these questions have the intention of dragging the Security Council into a tacit recognition, without saying so openly, of the Jewish State which has been proclaimed. There are many things in these questions which would indicate that to be the case.

J'ai déjà fait connaître ma position. Je ne veux pas donner à cette question une importance exagérée, mais j'affirme qu'il est inutile de nous réunir demain pour continuer à perdre du temps avec cette question palestinienne.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): J'espère que le Président n'insistera pas pour que nous l'autorisions à régler ces questions ce soir; elles sont nombreuses et leur sens n'est pas très clair. Ma délégation pourrait vouloir proposer des modifications ou des additions. Toutefois, il conviendrait, à mon avis, que le Président fixe une limite de temps. Nous ne pouvons éluder ces questions et le Conseil de sécurité ne devrait pas s'efforcer de les éluder et de se soustraire à la nécessité de prendre des décisions. Aussi, y aurait-il lieu de fixer une limite de temps. Toutefois, j'estime que si l'on nous demande d'autoriser le Président à régler ces questions immédiatement, cela ne donne pas aux délégations le temps qu'elles peuvent à bon droit demander pour examiner ces questions.

Je voudrais ajouter une autre observation à ce sujet. Il va de soi que nous ne pouvons conférer le droit de veto à l'une quelconque des parties auxquelles s'adressent ces questions. Si elles ne répondent pas, cela ne saura, en aucune façon, nous empêcher d'agir. Plus j'examine ces questions, plus je constate qu'elles sont pertinentes. Ce ne sont pas des questions que nous pourrions nous contenter d'examiner superficiellement. Elles doivent nous aider à trouver la bonne solution du problème. S'il en est ainsi, il n'est que raisonnable d'accorder aux parties un délai raisonnable pour y répondre. Nous pourrions adresser ces questions aux parties et ensuite, qu'elles nous répondent ou non, aller de l'avant et prendre notre décision. Si nous agissions autrement, nos délibérations paraîtraient quelque peu enfantines. En conséquence, je suggère que le Président nous accorde un peu de temps, qu'il fixe une limite de temps et que nous lui donnions notre autorisation pour régler ces questions, tout en accordant aux parties un délai raisonnable pour nous faire parvenir leurs réponses.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais demander au représentant de la Chine quels sont les délais qu'il envisage.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Il me semble que, si nous décidions d'envoyer ces questions, nous devrions le faire au plus tard à la fin de notre prochaine séance. Je pense que nous devrions accorder un délai d'au moins quarante-huit heures pour les réponses.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je désire formuler quelques observations au sujet de ces questions. À la première lecture, je remarque qu'elles recèlent une certaine signification, que les auteurs de ces questions semblent avoir eu l'intention d'amener, sans le dire ouvertement, le Conseil de sécurité à reconnaître tacitement cet Etat juif dont l'existence a été proclamée. Il y a, dans ces questions, de nombreux éléments qui sembleraient indiquer que tel est bien le cas.

For instance, some questions are addressed to "the Provisional Government of Israel". The Security Council does not know anything about the "Government of Israel" or if there is such a State. We are not now obliged to know anything about that. Further, a question is addressed to the Jewish Agency or the Government of Israel, as follows: "Do you have armed forces operating outside areas claimed by your Jewish State?"

That question is worded as if it intends to say that all the operations which may be carried on within that area are allowed. And then the question says, in effect, "You can tell us if you have forces outside that area."

What area does the United States delegation mean? Is it the area that was mentioned in the partition plan? The Security Council did not agree that the partition plan was to be implemented or respected.

Also, the General Assembly itself abandoned the partition plan. The partition plan picked 1 October for the proclamation of a Jewish State and an Arab State in Palestine. Now that such an action has been taken prematurely, the representative of the United States has not condescended to ask a question such as: "On what legal basis have you proclaimed a State which you call the State of Israel?"

The United States delegation did not put such a question. The United States delegation did ask the Arab States the following question: "Who is now responsible for the exercise of political functions in the Arab areas of Palestine?" What is meant by "Arab areas"?

The idea seems to be to have these questions asked by the Security Council, thereby having the Council recognize that Palestine is divided into two areas, a Jewish area and an Arab area, and that all our action in the future will be measured accordingly; but this is not the case.

We consider that Palestine is one area, and that there are not two areas in Palestine. In respect to the political aspect of the question which was raised on Saturday [292nd meeting], I said that we should first study the international status of Palestine, and if the representatives have any doubts about what I mentioned, I would suggest that the matter be submitted to the International Court of Justice. I would suggest that the International Court of Justice be asked if the situation in Palestine is in accordance with what is stated in the draft resolution submitted today by the representative of the United States, that is, that there is a "threat to the peace and a breach of the peace". Is the "peace" now existing in Palestine supposed to be threatened or breached? Is it "international peace", and is it provided in the Charter that the Security Council be seized of this question?

Par exemple, certaines questions sont adressées au "Gouvernement provisoire d'Israël". Le Conseil de sécurité ignore tout du "Gouvernement d'Israël", il ignore même si un tel Etat existe. Nous n'avons rien à connaître de cela. D'autre part, l'une des questions, adressée à l'Agence juive ou au Gouvernement d'Israël, est rédigée dans les termes suivants: "Avez-vous des forces armées qui opèrent au delà des limites des régions revendiquées par votre Etat juif?"

Cette rédaction semble laisser à entendre que toutes les opérations qui pourraient être conduites dans les limites de ces régions sont permises. La question équivaut donc à dire en réalité: "Vous pouvez nous faire connaître si vous avez des forces armées en dehors de cette région."

Quelle est la région visée par la délégation des Etats-Unis? S'agit-il de celle qui est mentionnée dans le plan de partage? Le Conseil de sécurité n'a pas décidé que le plan de partage devait être mis à exécution ou respecté.

D'ailleurs, l'Assemblée générale elle-même a abandonné le plan de partage. Le plan de partage avait fixé au 1er octobre la proclamation d'un Etat juif et d'un Etat arabe en Palestine. Cette proclamation ayant été effectuée avant la date prévue, le représentant des Etats-Unis n'a pas jugé bon de poser une question dans les termes suivants: "Quelles bases juridiques avez-vous invoquées pour proclamer l'Etat que vous appelez Etat d'Israël?"

La délégation des Etats-Unis n'a pas posé cette question. Par contre, elle a posé aux Etats arabes la question suivante: "Qui assume actuellement la responsabilité des fonctions publiques dans les zones arabes de Palestine?" Que faut-il entendre par "zones arabes"?

Il semble qu'on ait pensé à faire poser ces questions par le Conseil de sécurité. Ainsi, le Conseil reconnaîtrait que la Palestine est partagée en deux régions, une région arabe et une région juive, et, à l'avenir, toutes nos décisions seraient prises conformément à cette attitude. Mais ce n'est pas le cas.

Nous estimons que la Palestine ne constitue qu'une seule région et qu'il n'y a pas deux régions. Quant à l'aspect politique de la question qui a été soulevée samedi [292ème séance], j'ai déclaré que nous devrions d'abord étudier le statut international de la Palestine, et, si les représentants éprouvent le moindre doute à ce sujet, je propose que la question soit soumise à la Cour internationale de Justice. Je suggère qu'on demande à la Cour internationale de Justice si la situation en Palestine est conforme à ce qui est mentionné dans le projet de résolution proposé aujourd'hui par le représentant des Etats-Unis, à savoir s'il existe une "menace contre la paix et une rupture de la paix". Est-ce donc la "paix" qui existe actuellement en Palestine qui est menacée ou qui est rompue? Est-ce la "paix internationale" et la Charte prévoit-elle que le Conseil de sécurité puisse être saisi de

Is it "international" or not? This is a question which ought to be understood.

Are there now in Palestine two States or three States or one State? Is it to be considered three States, after the termination of the Mandate, or is it still one territory? That is something which should be known. Is the majority in Palestine acting rightfully or not? Is the erroneously proclaimed State of Israel correct and legal? Is it in accordance with international law? On what basis was that proclamation made?

I am not sure as to what were the intentions of the authors of these questions in framing them. If, as I suppose, it was intended to bring the Security Council into a tacit endorsement of recognition of the State of Israel, to present us with a *fait accompli*, we certainly do not accept that. If that is not so, the questions should be framed in another way.

I have no objection to questions being addressed to the parties concerned, but they should be questions without any *arrière-pensée*, questions without intentions that are not honest.

In accordance with what the representative of China has said, I believe that we should be given at least twenty-four hours to consider these questions, and to try to frame them in a legal, just and equitable manner, so as not to commit anyone, nor to prejudice the positions, claims and rights of the parties, as has been stated several times by the representative of the United States. At the end of the next meeting, these questions can be accepted by the Security Council and can be addressed to the parties concerned, and those parties can give their answers directly to the President of the Security Council through the Secretary-General. The representatives of these States here need not, as the representative of the United States has said, give their replies. It is not possible for them to do so. Not all the States are represented here, and not all of them have representatives at Lake Success.

These communications should be sent by the President of the Security Council directly to the parties concerned, and the answers should come directly to the Security Council. I am not sure whether the forty-eight hours suggested by the representative of China would be enough, because these are questions which ought to be studied by the Governments and parties concerned. For these communications to be sent to their destinations and returned, will take a long time.

I do not think that the frequent mention here of the urgency of the situation is of great use. It is now more than one month since the Security Council issued a series of resolutions for a truce, a cease-fire, and so forth, but they have not stopped anything. If the Jews are permitted to do anything they wish within the area which

cette question? S'agit-il là d'une question "internationale"? Voilà une question dont il faut bien se pénétrer.

A l'heure actuelle, y a-t-il en Palestine deux ou trois Etats, ou un seul Etat? La Palestine doit-elle être considérée comme trois Etats dès la cessation du Mandat, ou n'est-elle encore qu'un seul territoire? Voilà encore un point qu'il faut savoir. La majorité en Palestine agit-elle légalement ou non? L'Etat d'Israël qu'on vient de proclamer irrégulièrement est-il légalement constitué? Est-il conforme au droit international? Quels arguments a-t-on invoqués pour le proclamer?

Je ne saurais affirmer quelles étaient les intentions des auteurs de ces questions lorsqu'ils les ont rédigées. Si, comme je le suppose, ils ont voulu amener le Conseil de sécurité à reconnaître tacitement l'établissement de l'Etat juif, à nous mettre en face d'un fait accompli, c'est là une situation que nous ne pouvons certainement pas accepter. S'il n'en est pas ainsi, il y aurait lieu de rédiger ces questions en d'autres termes.

Je ne m'oppose pas à ce que des questions soient adressées aux parties intéressées, mais elles ne devraient masquer aucune arrière-pensée, ne rien impliquer qui ne soit honnête.

Avec le représentant de la Chine, j'estime que nous devrions disposer d'un minimum de vingt-quatre heures pour examiner ces questions, pour les formuler d'une façon juridique, juste et équitable, de manière à n'engager personne, à ne préjuger aucune attitude, aucune revendication et aucun droit des parties, comme l'a affirmé à plusieurs le représentant des Etats-Unis. A la fin de la prochaine séance, le Conseil de sécurité pourra approuver ces questions et autoriser leur envoi aux parties intéressées. Celles-ci pourront répondre directement au Président au Conseil de sécurité, par l'intermédiaire du Secrétaire général. On ne doit pas, comme l'a proposé le représentant des Etats-Unis, demander aux Etats auxquels s'adresse le questionnaire de donner leur réponse ici même. Cela ne leur est pas possible. Ces Etats ne sont pas tous Membres de l'Organisation et même certains de ceux qui sont Membres n'ont pas de représentants à Lake Success.

Ces communications devraient être adressées directement aux parties intéressées par le Président du Conseil de sécurité, et les réponses devraient parvenir directement au Conseil de sécurité. Je me demande si le délai de quarante-huit heures proposé par le représentant de la Chine serait suffisant, car ces questions devront être étudiées par les Gouvernements et les parties intéressées. Il faudra beaucoup de temps pour que ces communications soient envoyées à leurs destinataires et que les réponses nous parviennent.

On a souvent souligné ici que la situation présentait un caractère d'urgence, mais je ne crois pas que cela ait été très utile. Voilà un mois déjà que le Conseil de sécurité a adopté une série de résolutions tendant soit à l'établissement d'une trêve, soit à la cessation des hostilités, etc., mais elles n'ont encore produit aucun effet. Si l'on

they claim as theirs, this means that everything they have done in Haifa will be permitted, including the expulsion of tens of thousands of the population who are now dispersed in the country. This will also apply to other places such as Tiberias and Safed. These questions imply that, in the areas claimed, they are free to do whatever they like.

If the Arabs are to be asked to cease fire and to remain where they are, who will take care of the 200,000 refugees and rehabilitate them in their homes? Who will take care of their belongings and their wrecked homes? Who will take care of all these matters in the areas claimed by the Jews in Palestine? In the past month the Jews have continued to do many things against the truce resolution of the Security Council, and now another resolution will be added to the previous series. Are we sure it will have any effect? I do not believe so, since we have the precedents of the past.

It is better to be firm and to study the matter seriously and thoroughly, and adopt reasonable and legal resolutions which may be executed and which may be obeyed. Any resolution which is not based on legality and which is contested by the parties as not being legal, equitable or just cannot be implemented without difficulty or bloodshed. Implementation has to be carried out by force, and it is certainly not correct to adopt resolutions of that kind.

The PRESIDENT (*translated from French*): There are still two speakers on my list. I propose that the Council adjourn till tomorrow morning. As the Chinese representative has asked for a very short time in which to consider the question, it could be taken up tomorrow morning. It is my intention to complete this examination tomorrow morning; should it take long it would be better to abandon the idea of sending the questionnaire.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypt): I had a rather long statement to make, but since the President is thinking of adjourning this meeting, I shall be very brief. I shall deal with two points only, and I shall be able to do that quite briefly in view of the fact that the representative of Syria has said the greater part of what I intended to say.

The first point was mentioned by the representative of Syria, the representative of China, and other representatives, namely that, despite the urgency of studying the questions which have been placed before the Security Council, we should be allowed some time for reflection. These questions might be of a prejudicial nature. They involve various matters, ranging from the merely formal to the fundamentally serious, and we should be allowed a minimum of time in order

autorise les Juifs à faire ce qu'ils veulent dans la région qu'ils revendiquent comme la leur, cela voudra dire que tout ce qu'ils ont fait à Haïfa est licite, y compris l'expulsion des dizaines de milliers d'habitants de cette ville qui sont maintenant dispersés dans le pays. Cela s'appliquera également à d'autres endroits, tels Tibériade et Safed. Ces questions impliquent que, dans les régions qu'ils réclament comme les leurs, les Juifs ont toute liberté de faire ce qu'ils veulent.

Si l'on demande aux Arabes de cesser le feu et de rester sur leurs positions, qui s'occupera des 200.000 réfugiés et qui les aidera à rebâtir leurs foyers? Qui s'occupera de leurs biens, de leurs foyers brisés? Qui s'occupera de tout cela dans les secteurs de la Palestine que revendiquent les Juifs? Au cours des derniers mois, les Juifs ont continué à enfreindre la résolution de trêve adoptée par le Conseil de sécurité, et maintenant on verra s'ajouter une nouvelle résolution à la série de celles qui l'ont précédée. Pouvons-nous affirmer qu'elle aura plus d'effet que les autres? Je ne le crois pas, si nous en jugeons d'après l'expérience.

Il vaut mieux être fermes et étudier cette question sérieusement et à fond afin d'adopter des résolutions en toute équité et légalité, des résolutions susceptibles d'être appliquées, d'être obéies. Les résolutions qui ne sont pas fondées en droit et dont les parties peuvent contester le bien-fondé juridique, l'équité ou la justice ne sauraient être mises en œuvre sans se heurter à des obstacles ou sans causer des effusions de sang. Leur mise en œuvre exige le recours à la force et il est évident que nous ne devons pas adopter des résolutions de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Il reste deux orateurs inscrits. Je propose au Conseil d'ajourner la séance et de la remettre à demain matin. Puisque le représentant de la Chine a demandé un délai très court pour examiner la question, le Conseil pourrait en entreprendre la discussion demain matin. Il est dans mes intentions que nous finissions cet examen dans la matinée; s'il devait prendre un plus longtemps, il serait préférable de renoncer à l'envoi du questionnaire.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Je me proposais de faire une déclaration assez longue, mais, puisque le Président songe à lever la séance, je serai très bref. Je parlerai sur deux points seulement, et je pourrai le faire très brièvement, puisque le représentant de la Syrie a déjà exprimé la plus grande partie de ce que je voulais dire.

Le premier point a été mentionné notamment par le représentant de la Syrie et par le représentant de la Chine. Il s'agit du fait que, malgré toute l'urgence que présentent les questions dont est saisi le Conseil de sécurité, nous devrions disposer d'un certain temps pour réfléchir. Par la forme donnée à ces questions on risque de préjuger le problème. Elles comportent plusieurs éléments dont certains sont de pure forme et d'autres touchent le fond de la question; aussi

to be able to form a clear opinion concerning them.

I deal with the other point here for the record. It relates to what the representative of Argentina mentioned a while ago when he said that the Government of Egypt stated there was war. I do not suppose that the representative of Argentina meant to speak technically, and I do not recall having seen him read from any record in which such a thing was mentioned. Therefore, I shall not indulge in the technical side of the matter. I suppose that it was simply a manner of speech, and that he did not mean to look at the thing with all of the precision we are accustomed to having from him.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It is not quite clear to me why it is necessary to examine these questions. They are not clear to the representative of China and he apparently wishes to study them from a legal point of view. I think that, as these questions have already been asked, we should agree today that those to whom these questions have been addressed should now prepare appropriate replies. I see nothing obscure in these questions as such. I do not understand why it should be necessary for anyone to re-draft them. I think they have been drafted quite clearly, and I feel, therefore, that there is no need to wait for the next meeting.

We can already say at today's meeting that the questions have been drafted and that the Governments concerned must reply to them. Therefore, we should agree to consider these questions, after today's meeting, as having been officially put to the Governments concerned. There is no need for any special baptism in order to call them "questions".

As regards our next meeting, I think that if there is no objection, we should meet tomorrow.

The PRESIDENT (*translated from French*): Are there any more remarks on this matter?

If the USSR representative's proposal for an immediate discussion is not seconded, I suggest that we meet tomorrow morning at 10.30 a.m. to continue the consideration of the questionnaire. As I have already said, it is my intention to complete the discussion of the questionnaire in the morning. The other question of a time limit will also be considered tomorrow morning.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I do not understand the President's statement. I merely say that the questions have already been drafted and that there is no need for the Security Council to take a special decision at its next meeting in order to dispatch them to the Governments concerned. Let us agree at today's meeting that we consider that these questions should be

faudrait-il nous laisser un minimum de temps pour nous former une opinion précise à leur sujet.

De l'autre point, je ne parlerai guère ici que pour le principe. Le représentant de l'Argentine a dit tout à l'heure que le Gouvernement de l'Égypte avait déclaré qu'il y avait la guerre. Je ne pense pas que le représentant de l'Argentine ait donné à ces paroles un sens technique et je n'ai pas le souvenir de l'avoir vu lire un document d'où ces mots seraient tirés. Je ne m'étendrai donc pas sur l'aspect technique de la question. Je pense qu'il ne s'agissait que d'une façon de parler et que le représentant de l'Argentine s'est exprimé ainsi sans donner à ses paroles toute la précision qu'ils nous a habitués à attendre de lui.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne comprends pas très bien pourquoi il nous faudrait étudier ces questions. Il semble qu'elles ne soient pas claires pour le représentant de la Chine et que celui-ci veuille les examiner sous l'angle juridique. Pour ma part, j'estime que, puisque ces questions ont déjà été posées, nous devrions dès aujourd'hui inviter ceux à qui elles s'adressent à préparer leur réponse en conséquence. Ces questions, en tant que telles, n'ont rien d'incompréhensible. Je ne vois pas pourquoi il faudrait en modifier la rédaction. J'estime qu'elles ont été posées clairement, et que, par conséquent, il est inutile d'attendre la prochaine séance.

On peut constater, dès la séance d'aujourd'hui, que des questions ont été posées et que les Etats auxquels elles s'adressent sont tenus d'y répondre. C'est pourquoi nous devrions décider que, à l'issue de la séance d'aujourd'hui, ces questions seront considérées comme ayant été posées officiellement aux Etats auxquels elles s'adressent. Il n'est besoin d'aucun baptême spécial pour leur donner le nom de "questions".

Quant à notre prochaine séance, je pense que, s'il n'y a pas d'objection, elle devrait avoir lieu demain.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres observations sur ce point?

Si la proposition de discussion immédiate que vient de faire en réalité le représentant de l'URSS n'est pas appuyée, je pense que nous nous réunirons demain matin, à 10 h. 30, pour continuer l'examen du questionnaire. Mon intention, je l'ai déjà dit, est que nous terminions l'examen de ce questionnaire dans la matinée. En ce qui concerne les autres questions de délai, nous les examinerons aussi demain matin.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne comprends pas le sens de la déclaration du Président. J'ai simplement dit que les questions avaient déjà été posées et que, pour les adresser aux Gouvernements intéressés, le Conseil de sécurité n'avait nullement besoin de prendre une décision spéciale lors de sa prochaine séance. Mettons-nous donc d'accord dès aujourd'hui pour con-

addressed to the Governments concerned. If it is necessary for the Secretary-General to forward the text of these questions to the Governments concerned, let him do so after this meeting. In this way, we shall save time.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): A member of the Security Council has asked for a short delay in which to study these questions, which, after all, were presented to us only this afternoon. I should have thought that the Security Council would have liked to accord that delay. That is the usual thing, I think, when a member of the Security Council asks for a short delay. We all do that in our turn—even Mr. Gromyko, sometimes—and it is always granted.

Meanwhile, there are certain of the parties present at the Council table, and no doubt all of these proceedings will be published. The questions in their present form will be seen by all those to whom it is proposed to address them, and I hope that they will set to work to start drafting their replies. If the questions are changed, if the drafting of the questions is altered, they can adjust their replies accordingly.

I hope that the Council will resume tomorrow the discussion and examination of these questions.

The PRESIDENT (*translated from French*): The Lebanese representative has asked to speak. I shall call on him tomorrow morning.

The Council will meet tomorrow, Tuesday, 18 May, at 10.30 a.m.

*The meeting rose at 6.25 p.m.*

sidérer que ces questions doivent être posées aux Etats auxquels elles s'adressent. S'il est nécessaire que le Secrétaire général en communique le texte aux Etats en question, qu'il le fasse à l'issue de la présente séance. Nous pourrions ainsi gagner du temps.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Un membre du Conseil de sécurité a demandé un bref délai pour étudier ces questions qui, après tout, ne nous ont été présentées que cet après-midi. Je n'aurais pas pensé que le Conseil de sécurité crût devoir refuser ce délai. Il me semble que l'usage est d'accorder un court délai lorsqu'il est demandé par un membre du Conseil. Cela nous arrive à tous, un jour ou l'autre — parfois même à M. Gromyko — et il est toujours fait droit à une telle demande.

Cependant, certaines des parties sont présentes à la table du Conseil, et le compte rendu de nos débats ne manquera d'être publié. Les questions, dans leur forme actuelle, seront donc connues de tous ceux à qui il est proposé de les adresser, et j'espère que ceux-ci se mettront au travail et commenceront à rédiger leurs réponses. Si les questions sont changées, si la rédaction des questions est modifiée, ils pourront toujours modifier leurs réponses en conséquence.

J'espère que le Conseil reprendra demain l'examen et la discussion de ces questions.

Le PRÉSIDENT: Le représentant du Liban m'a demandé la parole. S'il le veut bien, je la lui donnerai demain matin.

La prochaine séance est fixée à demain mardi 18 mai, à 10 h. 30.

*La séance est levée à 18 h. 25.*

# SALES AGENTS OF UNITED NATIONS PUBLICATIONS

## DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- Argentina—Argentine**  
Editorial Sudamericana  
S. A.  
Alsina 500  
BUENOS AIRES
- Australia—Australie**  
H. A. Goddard Pty. Ltd.  
255a George Street  
SYDNEY, N. S. W.
- Belgium—Belgique**  
Agence et Messageries de la  
Presse, S. A.  
14-22 rue du Persil  
BRUXELLES
- Bolivia—Bolivie**  
Librería Científica y  
Literaria  
Avenida 16 de Julio, 216  
Casilla 972  
LA PAZ
- Canada**  
The Ryerson Press  
299 Queen Street West  
TORONTO
- Chile—Chili**  
Edmundo Pizarro  
Merced 846  
SANTIAGO
- China—Chine**  
The Commercial Press Ltd.  
211 Honan Road  
SHANGHAI
- Costa Rica—Costa-Rica**  
Tres Hermanos  
Apartado 1313  
SAN JOSÉ
- Cuba**  
La Casa Belga  
René de Smedt  
O'Reilly 455  
LA HABANA
- Czechoslovakia .  
Tchécoslovaquie**  
F. Topic  
Narodni Trida 9  
PRAHA 1
- Denmark—Danemark**  
Einar Munksgaard  
Nørregade 6  
KJOBENHAVN
- Dominican Republic  
République Dominicaine**  
Librería Dominicana  
Calle Mercedes No. 49  
Apartado 656  
CIUDAD TRUJILLO
- Ecuador—Equateur**  
Muñoz Hermanos y Cía  
Nueve de Octubre 703  
Casilla 10-24  
GUAYAQUIL
- Egypt—Egypte**  
Librairie "La Renaissance  
d'Egypte"  
9 Sh. Adly Pasha  
CAIRO
- Finland—Finlande**  
Akateeminen Kirjakauppa  
2, Keskuskatu  
HELSINKI
- France**  
Editions A. Pedone  
13, rue Soufflot  
PARIS, V<sup>e</sup>
- Greece—Grèce**  
"Eleftheroudakis"  
Librairie internationale  
Place de la Constitution  
ATHÈNES
- Guatemala**  
José Goubaud  
Goubaud & Cía Ltda.  
Sucesor  
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.  
GUATEMALA
- Haiti—Haïti**  
Max Bouchereau  
Librairie "A la Caravelle"  
Boîte postale 111-B  
PORT-AU-PRINCE
- India—Inde**  
Oxford Book & Stationery  
Co.  
Scindia House  
NEW DELHI
- Iran**  
Bongahe Piaderow  
731 Shah Avenue  
TEHERAN
- Iraq—Irak**  
Mackenzie & Mackenzie  
The Bookshop  
BAGHDAD
- Lebanon—Liban**  
Librairie universelle  
BEYROUTH
- Luxembourg**  
Librairie J. Schummer  
Place Guillaume  
LUXEMBOURG
- Netherlands—Pays-Bas**  
N. V. Martinus Nijhoff  
Lange Voorhout 9  
S'GRAVENHAGE
- New Zealand  
Nouvelle-Zélande**  
Gordon & Gotch, Ltd.  
Waring Taylor Street  
WELLINGTON
- Norway—Norvège**  
Norsk Bokimport A/S  
Edv. Storms Gate 1  
OSLO
- Philippines**  
D. P. Pérez Co.  
132 Riverside  
SAN JUAN
- Sweden—Suède**  
A.-B. C. E. Fritzes Kungl.  
Hofbokhandel  
Fredsgatan 2  
STOCKHOLM
- Switzerland—Suisse**  
Librairie Payot S. A.  
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,  
MONTREUX, NEUCHÂTEL,  
BERNE, BASEL  
Hans Raunhardt  
Kirchgasse 17  
ZURICH I
- Syria—Syrie**  
Librairie universelle  
DAMAS
- Turkey—Turquie**  
Librairie Hachette  
469 Istiklal Caddesi  
BEYOGLU-ISTANBUL
- Union of South Africa  
Union Sud-Africaine**  
Central News Agency Ltd.  
Commissioner & Rissik Sts.  
JOHANNESBURG, CAPETOWN,  
DURBAN
- United Kingdom  
Royaume-Uni**  
H.M. Stationery Office  
P.O. Box 569  
LONDON, S.E. 1  
and at H.M.S.O. Shops at  
LONDON, EDINBURGH,  
MANCHESTER, CARDIFF,  
BELFAST and BRISTOL
- United States of America  
Etats-Unis d'Amérique**  
International Documents  
Service  
Columbia University Press  
2960 Broadway  
NEW YORK 27, N. Y.
- Yugoslavia—Yougoslavie**  
Drzavno Preduzece  
Jugoslovenska Knjiga  
Moskóvska Ul.\*36  
BEOGRAD